

Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

OBJET: NETTOYAGE
DU PARC.

SEANCE du 14 DECEMBRE 1945.

45028

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le Quatorze du mois de
Décembre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charles REGA-
ZONI, Maire, en session ordinaire, d'après les convocations
faites le 8 Décembre 1945.

Etaient présents: MM. Ch. Regazoni, Veyssière, Rochede-
reux, Dasseux, Julien, Mme Parizet, Pérodeau, Grussenmeyer,
Cholet, Prugnaud, Simon, Counil, Olivier, Sennelier, Bouchet,
Boulerne, Chazeau, Domecq, Arrivé, Baudet.

Excusés: M. Couzinet, Conge, Savignac, Thibaudeau, Kelle
Rikowsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'Art. 53 de la Loi du 5
Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. PÉRODEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a
été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a ouvert la séance

Monsieur le Maire a dû engager, à la journée, MM. RATTAUD
et LAPEYRE, pour enlever les tas d'ordures de toutes sortes qui
s'étaient accumulés dans tout le quartier du Parc.

M. RATTAUD demande 110 francs du mètre cube.

M. LAPEYRE demande 800 francs par jour pour un tombereau
et un collier.

(C'est le prix payé par les Ponts et Chaussées).

Pour chacun d'eux la Commune doit déjà une vingtaine de
mille francs.

Le Conseil,

estime qu'il fallait, quoi qu'il en coûte, nettoyer le
Parc et qu'il y aura lieu de régler les mémoires de MM. RATTAUD
et LAPEYRE, d'après les bases sus-indiquées.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre: Les membres présents à la séance.

extrait conforme,
LE MAIRE,



APPROUVÉ

La Rochelle, le 3 JAN 1946

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Handwritten notes at the bottom right of the page.